

Paris, le 11 juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vers une baisse du taux du Livret A et du Livret d'Épargne Populaire (LEP)

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

Le taux du Livret A, comme celui du Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS), devrait être révisé à la baisse au 1^{er} août prochain, compte tenu de l'inflation et de l'évolution du taux Ester au cours du premier semestre 2025.

Le taux du Livret A est, selon la formule en vigueur depuis 2021, égal à la moyenne de l'inflation hors tabac et du taux Ester sur les six derniers mois. La moyenne de l'inflation hors tabac s'est établie à 0,8 %, et celle du taux Ester à 2,44 %. Le taux du Livret A devrait donc passer de 2,4 % à 1,6 % ou 1,7 %. Le taux du LDDS étant identique à celui du Livret A, il suivrait la même évolution.

De son côté, le taux du Livret d'Épargne Populaire est fixé au niveau le plus élevé entre le taux d'inflation et le taux du Livret A majoré de 0,5 point. Compte tenu du faible niveau de l'inflation, c'est cette seconde formule qui s'appliquera. Le taux du LEP pourrait ainsi être de 2,1 % ou 2,2 %, contre 3,5 % actuellement. Toutefois, comme lors des précédentes révisions, le gouvernement pourrait ne pas suivre strictement la formule et fixer un taux arrondi à 2,5 %.

Une baisse des taux de l'épargne réglementée pour relancer la consommation ?

Pour le Livret A, le gouvernement devrait suivre la recommandation du gouverneur de la Banque de France en abaissant le taux à 1,6 % ou 1,7 %. En effet, afin de soutenir les recettes de TVA, l'exécutif souhaite encourager une reprise de la consommation, qui demeure atone depuis de nombreux mois.

La précédente baisse du taux du Livret A, intervenue le 1^{er} février, n'avait pas produit l'effet escompté. Si les ménages ont réduit leurs versements sur ce produit, ils ont maintenu un effort d'épargne élevé, en se tournant notamment vers l'assurance vie. Dans un contexte d'incertitudes politiques et économiques persistantes, les Français continuent de privilégier l'épargne. Au premier trimestre 2025, le taux d'épargne des ménages a ainsi atteint 18,8 % du revenu disponible brut.

Une baisse favorable au logement social et aux banques

La diminution du taux du Livret A permettra une baisse du taux des crédits accordés aux bailleurs sociaux. En effet, les ressources collectées sur le Livret A servent en partie à financer les prêts aux organismes HLM. Or, le taux de ces prêts est directement lié au coût

de la ressource, c'est-à-dire au taux du Livret A. Sa diminution se traduit donc mécaniquement par des taux de crédits plus faibles.

Les banques, qui conservent en moyenne 40 % de la collecte du Livret A et du LDDS pour financer des crédits aux collectivités locales et aux entreprises, pourront également réduire les taux appliqués à ces prêts.

Un rendement réel positif pour le Livret A et le LEP

Le rendement réel du Livret A restera positif, l'inflation étant restée faible ces derniers mois. Il devrait s'élever à environ un point, ce qui constitue un niveau relativement élevé par rapport à la moyenne des dix dernières années. Pour le LEP, le rendement réel pourrait avoisiner deux points.

Mais une baisse des revenus pour les épargnants

Malgré ce rendement réel positif, en valeur absolue, la baisse du taux du Livret A signifie une diminution des intérêts perçus.

- Sur un an, pour un Livret A d'un montant moyen de 7 100 euros, le manque à gagner lié au passage du taux de 2,4 % à 1,7 % serait de 49,70 euros.
- Pour un Livret A au plafond (22 950 euros), la perte annuelle atteindrait 160,65 euros.
- Pour un LEP avec un encours moyen de 6 580 euros, la baisse du taux de 3,5 % à 2,5 % se traduirait par une perte annuelle de 65,80 euros.
- Enfin, pour un LEP au plafond (10 000 euros), le manque à gagner s'élèverait à 100 euros par an.

La probable baisse du taux du Livret A au 1^{er} août 2025, de 2,4 % à 1,6 % ou 1,7 %, s'inscrit dans un contexte de faible inflation et de normalisation monétaire. Si le rendement réel reste positif, les épargnants constateront une baisse de leurs revenus d'intérêts. Le gouvernement espère favoriser une reprise de la consommation et ainsi contribuer à l'augmentation des recettes fiscales. Il attend également un rebond de l'investissement dans l'immobilier social. Le LEP devrait rester attractif avec un taux supérieur à 2 %

Dans un climat d'instabilité politique et géopolitique, le comportement des ménages pourrait rester dominé par la prudence, au détriment de la relance de la consommation.

Contact presse :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr